



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Virus de la peste porcine africaine

Question au Gouvernement n° 1938

Texte de la question

VIRUS DE LA PESTE PORCINE AFRICAINE

**M. le président.** La parole est à Mme Lise Magnier.

**Mme Lise Magnier.** Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, ma question porte sur les risques de propagation de la peste porcine africaine. Cette maladie touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers ; ses incursions en dehors de l'Afrique remontent aux années 1960, en lien avec le développement du commerce international.

Le développement de la peste porcine africaine dans notre territoire aurait des répercussions catastrophiques : rappelons que la filière porcine française, c'est 100 000 professionnels, 14 000 élevages, et 40 000 emplois.

La France est menacée par ce virus : nous savons que 725 sangliers infectés ont été recensés au 10 avril dernier en Belgique, tout près de nos frontières. Cela nous laisse craindre une probable propagation sur le sol français. Je salue les mesures déjà prises, qui permettent de préserver aujourd'hui tant nos campagnes que nos élevages.

Pour autant, le risque persiste, et la coordination et la coopération entre les pays européens sont tout à fait nécessaires pour gérer ce type de crise sanitaire. Une zone blanche a été instaurée dans les Ardennes et la Meuse, pour une vigilance accrue, mais l'on peut regretter le manque de coordination des consignes entre la France et la Belgique, qui permettrait d'éradiquer l'ensemble des populations touchées ou à risque. Par ailleurs, le Luxembourg semble aujourd'hui absent de dispositifs destinés à lutter contre ce virus et donc à éviter tout risque de propagation, alors même qu'il pourrait être tout autant concerné que nous.

Monsieur le ministre, où en sont les procédures d'éradication des populations à risque ? Où en est la propagation de la maladie ? Pouvez-vous nous assurer que la coordination avec nos amis belges et luxembourgeois sur les mesures de biosécurité est bonne ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

**M. Christian Hutin.** Un ancien socialiste, ça fait plaisir !

**M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.** Merci, monsieur le député. (*Sourires.*)

Madame la députée, vous me demandez de dresser un état des lieux de la propagation de la maladie ; mais votre question faisait parfaitement le point sur la situation.

Aujourd'hui, ce qu'il faut dire et répéter, c'est que la France est totalement indemne.

**M. Patrick Hetzel.** Mais c'est très fragile !

**M. Didier Guillaume, ministre.** Si nous ne sommes pas touchés par ce fléau, c'est parce que nous avons pris des mesures, et je veux saluer l'engagement de tous les parlementaires, sur tous les bancs, mais aussi de toute l'administration et des fédérations de chasse, avec lesquelles nous avons pris des décisions drastiques.

Une cellule de crise a été installée ; nous avons dessiné une zone blanche dans la Meuse et dans les Ardennes ; nous avons construit 111 kilomètres de clôture, et à l'intérieur de cette clôture, nous avons tué tous les sangliers. Nous agissons de même en Meurthe-et-Moselle, où les tirs sont en cours d'achèvement.

**M. Christian Hutin.** Bravo !

**M. Didier Guillaume, ministre.** La coordination avec la Belgique et le Luxembourg est effective : nous sommes passés d'une à deux réunions par semaine. Nous travaillons également, bien sûr, avec la Commission européenne, qui nous soutient totalement.

Le pire n'est jamais certain et, je le répète, pour le moment, la France est indemne. En Belgique, 800 sangliers abattus ont été testés positifs. Mais les observateurs européens, français, belges et luxembourgeois, estiment aujourd'hui que la maladie est contenue et qu'elle ne devrait pas arriver en France.

Parallèlement, nous menons un travail diplomatique avec les pays vers lesquels nous exportons, notamment la Chine et les Philippines, afin d'obtenir ce que l'on appelle la régionalisation ; si nous trouvons un cas sur le sol français, nous pourrions tout de même continuer d'exporter. Nous avons bon espoir d'aboutir.

Madame la députée, pour l'instant, la situation est sous contrôle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Lise Magnier](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1938

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture et alimentation

**Ministère attributaire :** Agriculture et alimentation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 mai 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [15 mai 2019](#)